

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [christine-rochon-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bd2cde15d58262806d617aae>

Date d'obtention : 2025-01-28 21:25:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode rapide, uniforme et qui limite la propagation.

Que je dois utiliser la trousse et son aide mémoire des étapes à suivre.

Je peux confisquer le cellulaire si j'ai un doute qu'il peut y contenir des images ou vidéos compromettantes sans jamais regarder le contenu.

Je détermine s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant pour informer les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

être rassurée dans mes interventions, être efficace et suivre le protocole pour bien accompagner les élèves et parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder le contenu des appareils.

Bien utiliser la grille d'évaluation et l'aide mémoire.